



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le



ID : 080-218006450-20260415-D_2026_04_627-DE

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Date de la convocation
07/04/2026

Membres en exercice
29

Membres présents
24

Membres représentés
5

Membres absents/excusés
0

Nombre de suffrages
exprimés
29

L'an deux mille vingt-six le 15 avril à 18h, le Conseil municipal de la commune de Roye légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier VALIN conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Claire MIGNET, Géraldine SKRZYNSKI, Robert DORIGO, Aurélie DA SILVA, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Carole CHEVALIER, Emmanuel VANGHELUÉ, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Freddy DEMOEN, Marilou CHEVALIER, Frédéric LEGUAY, Marie-Laure BITZ, Jean-Pierre RAMU, Anne CHELLÉ, Delphine DELANNOY, Loïc CARETTE, Sophie SOUFFLET, Grégory BOSCO.

ABSENTS REPRESENTES :

Éric GUIBON pouvoir à Bruno THOREL,
Frédérique PLET pouvoir à Géraldine SKRZYNSKI,
Yohann WILLMANN pouvoir à Sophie SOUFFLET,
Salima TIDDARI pouvoir à Delphine DELANNOY,
Olivier DEVILLERS pouvoir à Loïc CARETTE,

A été nommée secrétaire : Madame Claire MIGNET

D2026-04-530

DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS ET DEPOT DES LISTES (CCAS)

En application des articles R.123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le maire expose que le conseil d'administration du CCAS comprend :

- le maire, président de droit ;
- 8 membres au maximum élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;
- 8 membres au maximum nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Il appartient au conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration, dans la limite de 16 (8 membres du conseil municipal et 8 membres nommés par le maire). Monsieur le Maire propose de fixer à 4 le nombre de membres désignés par le conseil municipal pour le CCAS.

Après en avoir délibéré, 23 voix pour et 6 voix contre les membres présents et représentés décide de ;

PREND ACTE du dépôt des listes de candidats pour l'élection des membres titulaires et suppléants du Centre communal d'action sociale.

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste n°1 Ensemble pour Roye

- Membres titulaires :
 - Ludine GOY
 - Anne CHELLÉ
 - Frédérique PLET
 - Marie-Laure BITZ

Liste n°2 : Réunis pour vous

- Membre titulaire :
 - Salima TIDARI

Liste n°3 : Roye nouveau

- Membre titulaire :
 - Grégory BOSCO

DIT que ces listes seront soumises au vote lors de la séance du conseil conformément aux règles applicables.

Exécution de la délibération :

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 16/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 20/04/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

LE MAIRE
OLIVIER VALIN



Le Maire, Olivier VALIN